

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

# VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

<u>OBJET</u>: Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur l'avenue CHARCOT et le parking de l'église, pour procéder à l'abattage d'arbres du 08 septembre 2024 au 09 septembre 2024, par l'entreprise Mamino.

## **ARRETE Nº 127/2024**

Nous, Jean-Pierre GIORGI,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'ordre National du Mérite,

Maire de la commune de Carnoux en Provence

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 511-1 à L 515-1,

VU le code la route

VU le code pénal et notamment l'article R610-5,

CONSIDERANT qu'il importe de règlementer temporairement la circulation et le stationnement sur l'avenue CHARCOT et le parking de l'église, pour procéder à l'abattage d'arbres du 08 septembre 2024 au 09 septembre 2024, par l'entreprise Mamino.

## ARRETONS

## ARTICLE 1:

Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur l'avenue Charcot et le parking de l'église, à hauteur des travaux, afin de procéder à l'abattage d'arbres du 08/09/2024 au 09/09/2024, par l'entreprise Mamino.

## **ARTICLE 2:**

La circulation des véhicules de toutes sortes sur l'avenue Charcot et le parking de l'église s'effectuera, si nécessaire, sur chaussée rétrécie ou en alterné manuel, à hauteur des travaux, du 08/09/2024 au 09/09/2024.

## **ARTICLE 3:**

Le présent arrêté est applicable pendant la période indiquée aux articles 1 et 2.

### **ARTICLE 4:**

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

#### ARTICLE 5:

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.

## **ARTICLE 6:**

Les conducteurs des véhicules devront se conformer strictement à ces instructions ainsi qu'à celles que pourraient leur donner sur place, les agents chargés du service d'ordre. Ils seront responsables dans le cas où des accidents surviendraient par la suite de la non-observation du présent arrêté.

#### ARTICLE 7:

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean François Lecas, 13002 Marseille), dans le délai de deux mois suivant sa notification et/ou sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

### **ARTICLE 8:**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Carnoux en Provence,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carnoux en Provençe,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Carnoux en Provence,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carnoux en Provence, le 03 septembre 2024.

- 3 SEP. 2024

Jean-Pierre GIORG

Le Maire

Le Maire